



Compte rendu du CHSCT-M du mardi 11 octobre 2016

Ce CHSCT-M est présidé par Cécile AVEZARD, DRH du MEEM/MLHD

Les représentants CGT et FSU :

Isabelle LEPLA, Laurent MORAGUES et Fabrice BRUCKER

Présents : FO, UNSA

Absents : CFDT

Ordre du jour :

Cette séance est consacrée aux points n'ayant pu être traités lors de la séance du 05 juillet 2016 :

- 1) Présentation de la note de gestion relative à la médecine préventive
- 2) Consultation sur la note d'orientations ministérielles en matière de prévention des risques professionnels, d'hygiène et de sécurité et d'amélioration des conditions de travail des MEEM/MLHD
- 3) Point d'info sur la composition et les objectifs du groupe de travail émanant du CHSCT M portant sur les conditions de travail

Début de séance : 09h

1) La situation de la médecine de prévention est grave : de moins en moins de médecins, donc des agents peu, voir pas suivis !

Du coup le ministère considère pouvoir s'exonérer de ses obligations en matière de prévention (surveillance médicale, etc) du fait d'une insuffisance de moyens.

La CGT rappelle que l'employeur a une obligation de sécurité de résultat, et de nombreuses obligations de recensement des risques professionnels, de surveillance médicale etc

Il n'est pas acceptable de justifier d'un état de fait de carence (réel), pour prétendre à une « obligation de moyens ».

Une mutualisation interministérielle, annoncée, de services de médecine, nous fait craindre une aggravation de l'éloignement du service de médecine de la réalité des conditions de travail des agents.

Le rapport d'expertise réalisé à la demande du CHSCT des DREAL Picardie et Nord Pas de Calais met en lumière que les réorganisations aggravent des conditions de travail déjà bien dégradées ...

Est ce pour cela que le ministère, sa DRH, ont donné comme consigne de refuser les expertises demandées par les CHSCT ?

Poser la question c'est sans aucun doute commencer à y répondre

2) Cette note d'orientations ministérielles compile des vœux, des déclarations d'intentions bien consensuelles...

Mais derrière les mots, quels sont les actes ?

La CGT dénonce cette dualité entre un discours bienveillant et des décisions qui ont pour conséquence une dégradation des conditions de travail : réorganisations permanentes, suppressions d'emplois, baisse des moyens, ... qui conduisent à des abandons de missions, des surcharges de travail,

Le risque routier en est une illustration flagrante : ce risque explose notamment du fait des réorganisations notamment ...mais pour autant les réorganisations se poursuivent.

La CGT demande l'arrêt des réorganisations et une véritable consultation des CHSCT en préalable à toute modification des conditions de travail.

Durant la phase d'information, préalable à la consultation du CHSCT, la CGT demande, conformément au Code du travail, le droit pour le CHSCT de demander la réalisation d'une expertise, effectuée par un organisme agréé.

3) Le groupe de travail du CHSCT M « Temps et charges de travail » ne s'est toujours pas réuni !

Pour la CGT, nous avons perdu assez de temps !

La DH indique que « beaucoup d'agents débordent » et « qu'il y a un problème systémique à traiter »

Certes ... pour autant le maintien des missions est une priorité pour la CGT et les agents !

Ce à quoi la DH répond : « en réponse, je ne dirais pas : on arrête telle ou telle mission ». A suivre...

Questions diverses :

La CGT a demandé la communication au CHSCT M d'un état des lieux de la mise en œuvre de la fiche de traçabilité aux critères de pénibilité.

Un point sur ce sujet sera présenté lors du prochain CHSCT M, le 08 novembre 2016.

Fin de séance : 12h

Les représentants CGT au CHSCT-M